

BANK OF MONTREAL.—Office of Discount and Deposit.—Director for the present Week, ANDREW MOIR, Esquire.

QUEBEC BANK—DIRECTOR for the WEEK, J. WURTELE, Esquire.

QUEBEC BANK.—The Stockholders are hereby notified, that a Semi-annual dividend of Three per Cent, has been this day declared.

QUEBEC FIRE OFFICE, Director for the week, J. O. BRUNET, Esquire.

cruel assassins in your employ count on our opposition; count, too! on our neutralizing the effect of every vessel procured or bought from Christian states.

Instead of filling brimful the cup of bitterness, of which you yourself must ultimately drink, how admirably might you employ your people, and your treasure, the waste whereof is rearing to you a barbarian successor.

Emigration.—We lately noticed that a number of cotton weavers, of Bolton-le-Moors, had memorialised the Secretary of State, requesting to know if Government would afford them any assistance in emigrating to Canada.

We are informed from good authority, that the damages claimed against the Blackburn Hundred, as committed during the late unfortunate riots, amount to nearly £14,000; which the townships within the hundred will have to pay.

We select the following from the list of Members already returned.—Aldermen Thompson, Wood and Waitman, and Mr. Ward for the city of London.

Mr. Ward for the city of London.—Mr. Calvert and Sir Robert Wilson for the borough of Southwark, the old members—Sir Francis Burdett and Mr. Hobhouse for Westminster, do.—Mr. Spring Rice of Limerick, do.—Sir E. W. C. R. Owen, formerly naval commander on the Lakes in Canada, for Sandwich—Mr. Irving and Mr. Calhoun for Banbury, Mr. Wilberforce, who heretofore represented Banbury, we believe retires from Parliament.

Mr. Wilberforce, who heretofore represented Banbury, we believe retires from Parliament. James Townshend, formerly commander of the Eolus frigate on the Halifax station, for Halesowen—George Crawford Anthonis, formerly Secretary of the Legation to the United States, for Plympton—Mr. Plunkett for Trinity College, Dublin.

After the election Mr. P's friends proceeded to chair him, in the course of which they were opposed by a strong body of his enemies, who ultimately succeeded in pulling Mr. P. from the chair, which they quickly demolished, and sent the Right Hon. Gentleman, home without chair or chairing.—Lord Palmerston and the Attorney General Copley, son of the celebrated painter who was a native of Boston, for Cambridge University, throwing out Mr. Banks the celebrated traveller.—Mr. Coke for Norfolk—Mr. Croker Secretary to the Admiralty, for Oldborough—Mr. Wilmut Horton for Newcastle-under-Lyme—Lord Nugent for Aylesbury—A. Baring for Callington—Lord G. Lennox for Chichester—Sir H. Hardinge for Durham—The Right Hon. W. Dundas for Edinburgh—Sir J. Sebright for Hertford County—Sir T. Baring, Bart for High Wycombe—Hon. G. Tierney and J. Mackintosh for Knarborough—Marquis of Worcester for Monmouth—Lord Morpeth for Morpeth—Right Hon. G. Canning for Newport, Isle of Wight—Sir G. Noel for Oakham, Town and County—Right Hon. F. T. Robinson for Ripon—W. B. Baring for Thetford—Sir G. C. Cockburn for Weobly—Sir R. H. Vivian for Windsor.

The election has been distinguished by much uproar and tumult. Cobett has, since the probability of his defeat, become mad with rage, and has done nothing but foam and stamp, and denounce his opponents in language which even his enemies would scarcely believe he could be capable of uttering.

It is understood that private letters received in Quebec, and dated at London early in June, mention that His Majesty's Ministers had approved of the Governor in Chief's laying before the Assembly last winter, Lord Bathurst's Dispatch of the 4th June 1825, claiming, on the part of the mother country, the disposal of the monies levied under the 14th Geo. III, in this province, &c.

It appears that Col. Wright of the Royal Engineers, who arrived on Sunday last from London, has "special instructions to make preparations at Kingston for carrying on such works of defence at that place as may be approved, upon plans and estimates to be by him sent home for that purpose."

The works at the Citadel of Quebec, those at the Isle of St. Helens opposite Montreal, those at Grenville on the Ottawa, and the Canal projected from the Ottawa to Kingston, are also all connected with the defences of the Canadas, which appear to be heartily entered upon; and as regards Quebec, where the works have been continued for several years with great activity, they are upon a scale of strength, durability and magnificence, hardly surpassed by any other fortifications in the British possessions.

The crops are almost generally ripe, and the country fast changing its dress from green to yellow: Although apparently brought to a premature ripeness by the drought the kernel is of good size and sound. Shearing has commenced when hay-making is not finished, and the farmer finds it difficult to attend to both.

The Canada Company, owing it, is said, to the objections made by the clerical interest, have not obtained a transfer of the Clergy Reserves in Upper Canada. A large tract of land is to be ceded by Government to the Company in lieu of the clergy reserves, upon this tract and the other crown lands, it appears they are about to commence operations.

Mr. Chasseur, who had obtained permission from the Magistrates and Elders to lift the body of a woman, found undecayed in the old Cemetery of St. Francois, Riviere du Sud, after being buried forty-five years, went down on Friday to convey it to his Museum at Quebec, but meeting with opposition from the inhabitants and her relatives, some of the children being still alive, properly abandoned the project.

The Orient, White, the other of this year's tea ships, was to leave Canton on the 20th February, and is now due at this port. Mr. Keane has renewed an engagement at Montreal for five nights, so that he will probably not play at Quebec before the middle of next week.

Mr. Keane has renewed an engagement at Montreal for five nights, so that he will probably not play at Quebec before the middle of next week. Mr. Keane has written that he would come to Quebec, and Mr. Spiller of the Royal Circus has gone up to Montreal to enter upon an engagement with him.

Mr. Keane has written that he would come to Quebec, and Mr. Spiller of the Royal Circus has gone up to Montreal to enter upon an engagement with him. Mr. Keane plays Macbeth to-night in Montreal, Mrs. Giffert plays Lady Macbeth.

A very well written sketch of the life of Mr. Keane, relating as appeared to us, a number of new incidents in that gentleman's life, appears in the Montreal Canadian Spectator of Saturday. It richly deserves a perusal.

Mr. Spiller and her son Arthur, take their benefit to-morrow night. Mr. Spiller is absent from town, and Mr. & Mrs. Barnes are to play. We trust that Mrs. Spiller's exertions will not be forgotten.

KINGSTON, U. C. August 8. The Committee of the Cataract Bridge Company, (to unite Kingston and the Parade ground at Point Frederick,) reported yesterday and bound themselves, upon obtaining an act of incorporation for which they are to petition, to build the bridge.

The Dwelling house of Dan. Mc Dougal, Esq. in Grantham, near Niagara, has been consumed by fire. Mr. Henry Drea, Merchant, of York, has put an end to his existence at Lewiston, (U. S.) by cutting his throat.

The crops, throughout the Province, are generally good this season. In some parts of the country, great deal of sickness has recently prevailed, which, together with frequent showers of rain, has retarded the progress of the harvest, and occasioned loss to the Farmer.—Upper Canada Herald.

NIAGARA, August 5. The whole of last month has been remarkably fine. Although the whole season has been rather hot and dry, yet during the last month, we have had many refreshing showers, but not so much as to impede the getting in of the harvest.

The travelling through this town, by the Falls, never has been greater. Our Inns in town, although very extensive, are often crowded. The many steam-boats that proceed from this river to different quarters gives a great facility to travellers.

MONTECAL, August 12th. We have heard it said, that Mr. Peel, lately left fall some expressions by which it might be conjectured that he entertains a wish—and probably a intention of visiting the Canadas at no distant period. We should hope that his visit would be favourable to this Country.

Yesterday, the Lord Bishop of Quebec, held a visitation in the Protestant Episcopal Church of this city; at which, it was gratifying to observe, that all the Clergy of this Province, with the exception of three, were present.

It is understood that private letters received in Quebec, and dated at London early in June, mention that His Majesty's Ministers had approved of the Governor in Chief's laying before the Assembly last winter, Lord Bathurst's Dispatch of the 4th June 1825, claiming, on the part of the mother country, the disposal of the monies levied under the 14th Geo. III, in this province, &c.

It appears that Col. Wright of the Royal Engineers, who arrived on Sunday last from London, has "special instructions to make preparations at Kingston for carrying on such works of defence at that place as may be approved, upon plans and estimates to be by him sent home for that purpose."

The works at the Citadel of Quebec, those at the Isle of St. Helens opposite Montreal, those at Grenville on the Ottawa, and the Canal projected from the Ottawa to Kingston, are also all connected with the defences of the Canadas, which appear to be heartily entered upon; and as regards Quebec, where the works have been continued for several years with great activity, they are upon a scale of strength, durability and magnificence, hardly surpassed by any other fortifications in the British possessions.

The crops are almost generally ripe, and the country fast changing its dress from green to yellow: Although apparently brought to a premature ripeness by the drought the kernel is of good size and sound. Shearing has commenced when hay-making is not finished, and the farmer finds it difficult to attend to both.

The Canada Company, owing it, is said, to the objections made by the clerical interest, have not obtained a transfer of the Clergy Reserves in Upper Canada. A large tract of land is to be ceded by Government to the Company in lieu of the clergy reserves, upon this tract and the other crown lands, it appears they are about to commence operations.

Mr. Chasseur, who had obtained permission from the Magistrates and Elders to lift the body of a woman, found undecayed in the old Cemetery of St. Francois, Riviere du Sud, after being buried forty-five years, went down on Friday to convey it to his Museum at Quebec, but meeting with opposition from the inhabitants and her relatives, some of the children being still alive, properly abandoned the project.

The Orient, White, the other of this year's tea ships, was to leave Canton on the 20th February, and is now due at this port. Mr. Keane has renewed an engagement at Montreal for five nights, so that he will probably not play at Quebec before the middle of next week.

Mr. Keane has renewed an engagement at Montreal for five nights, so that he will probably not play at Quebec before the middle of next week. Mr. Keane has written that he would come to Quebec, and Mr. Spiller of the Royal Circus has gone up to Montreal to enter upon an engagement with him.

Mr. Keane has written that he would come to Quebec, and Mr. Spiller of the Royal Circus has gone up to Montreal to enter upon an engagement with him. Mr. Keane plays Macbeth to-night in Montreal, Mrs. Giffert plays Lady Macbeth.

A very well written sketch of the life of Mr. Keane, relating as appeared to us, a number of new incidents in that gentleman's life, appears in the Montreal Canadian Spectator of Saturday. It richly deserves a perusal.

Mr. Spiller and her son Arthur, take their benefit to-morrow night. Mr. Spiller is absent from town, and Mr. & Mrs. Barnes are to play. We trust that Mrs. Spiller's exertions will not be forgotten.

On Thursday evening Mrs. Barnes of the Theatre Royal, Drury Lane and Haymarket, and who has for many years sustained a justly deserved celebrity on the American Stage, made her first appearance in Quebec in the interesting character of Juliet.

The success which attended this Lady's performance in Montreal, had in some degree prepared the public for the exhibition of her superior talents; but we think we are justified in asserting that she far exceeded even the most sanguine opinion which might have been formed of her superlative excellence; and

have no hesitation in pronouncing her performance of Juliet to be the most perfect specimen of histrionick talent we have ever witnessed in Quebec.

Mrs. Barnes unites, to a peculiarly elegant figure, a graceful and ladylike action, which throws an irresistible charm over her whole performance, and was so immediately felt by the audience, that long and continued applause followed every display of this fascinating portion of her performance.

To select particular beauties in her representation, where all was so uniformly excellent, would perhaps be difficult; for whether portraying the intensity of her "maiden love," or the overwhelming grief which follows its disastrous close, she rose to the highest degree of excellence.

The fascination and delicacy of the Garden Scene were strikingly effective—it was indeed the very spirit of poetic love, chastened by the finest and most virtuous feelings—but in the scenes where she first hears of Romeo's banishment, and the taking of the potion given by the Friar, she evinced such a complete mastery of the art that we cannot conceive acting to go much farther.

Mr. Gale sustained the character of Romeo; and we must do him the justice of testifying his perfect knowledge of the text.—Mr. Spiller's Mercutio added another proof of his capability, and was highly amusing and spirited—and as a whole the performance might be classed amongst the best efforts of the Company.

We hope Mrs. Barnes will represent "Isabella" previous to closing her engagement, as a remembrance of her superlative excellence in that part, warrants us in assuring her it will be highly appreciated by every lover of dramatic-talent in Quebec.

Liverpool, June 24th.—The transactions in ashes have been very limited the demand having been confined to 143 barrels pots; Montreal pots 22s a 22s 6d; Montreal pots 2s 6d to 3s; H. N. A. fine 1s 4d to 1s 6d. Dry weather still prevails in this District; the hay crop is light in the extreme. The weather is said to have affected the oats in the south.

New-York, August 12th.—During the past week the demand for flour has been considerable, a heavy sale of New York flour has been made at 4s 6d, cash a various kind of superfine 4s. 37 c to 5 d. Exchange on England remains the same (bills 10 days 11 p. c) sovereigns and heavy gold 100 to 10 p. c premium.

Table with columns: Days, High Water, Low Water, Festival, &c.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

ARRIVED. August 11th.—Brig David, Bartlett, 53 days from Limerick, to G. Hamilton, ballast—45 settlers. Brig Monarch, Hudson, 77 days from Sunderland, to H. Gowen & Co. general cargo—13 settlers.

SALES BY AUCTION.

At the House of Mr. PAUL LEVALLÉE, Grocer &c., St. Vallier Suburbs, on TUESDAY the 12th inst. — ALL the Stock in Trade of the deceased, consisting of 6 puncheons Rum, 2 puncheons Jamaica Spirit, 1 pipe Brandy; 2 puncheons Molasses, several casks of Gin, Brandy, Noyau, Peppermint and Vinegar, 5 hogheads Sugar, 4 barrels Pork, 8 casks Lard, 400 lbs of Tobacco, 2 casks Lamp Oil, six boxes of Candles, 400 lbs of Salt, Crockery Ware, &c.

Also, all the HOUSEHOLD FURNITURE, comprising, Bedsteads, Feather Beds, Mattresses, Bolsters, Tables, Chairs, Chests of Drawers, Looking Glasses, Kitchen Utensils, &c. &c. And also a four-year-old Good Horse of red colour; another white; Carioles, Sleighs, Carts, Harnesses, 12 sheep, and a great number of other articles.

Sale to begin at ONE O'CLOCK. J. BELANGER, Not. Pub.

27th August, 1826. Will be sold at the subscribers' stores on TUESDAY next, 12th instant, at ONE O'CLOCK, positively without reserve: — SIX Pipes and 10 Hds. Cognac Brandy, 100 Botts Salt Cloth bleached and unbleached, 400 Whols Bags, 29 Hds. Flint Glass, 5 Hds. Common Glass, 100 Casks Saltpetre, 2 Boxes Sugar Candy, 100 Boxes Fruit, 50 Boxes Soap, 5 Chests Souchong Tea, 50 Boxes Window Glass 7 1/2 x 9 1/2 and 5 1/2 x 7 1/2, 7 Pipes Holland.

— AFTER WHICH, — An extensive assortment of DRY GOODS, 14th Aug. 1826. J. & J. M. FRASER.

On WEDNESDAY next, the 16th inst. will be sold, without reserve, at the Store of J. C. REIFFENSTEIN, the following BOOKS, which are of superior binding; and 5 months credit to be given to those who buy for £20 and upwards: —

- MERCREDI prochain, 16 du courant, seront vendus péremptoirement, chez J. C. REIFFENSTEIN, les LIVRES suivants, qui sont supérieurement reliés; ceux qui en achèteront pour £20, ou plus, auront 5 mois de crédit: — REPERTOIRE de Jurisprudence, 17 vol. 4to. 100 Petits Papiers Romains, dorés, 100 Tableaux de la Messe, 100 Journées Chrétiennes, 100 Pensees-y-bien, 50 Imitations de Jésus-Christ, 25 Semaines Saintes, 75 Heures Françaises, 25 Ditto et Latines, 100 Visites au Saint-Sacrement, 50 Offices Divins, 50 Formulaires de Prières, 100 Heures Nouvelles, 50 Heures de Notre-Dame, 50 Méditations sur la Communion, 500 Pensées Chrétiennes, gros caractères, 200 Journées Saintes, ditto, 200 Anges Conducteurs, 50 Imitations de la Vierge, 200 Abécédaires Religieux, colorés et figurés, 100 Associations à la Dévotion, 250 Grammaires Françaises, par L'Honnond, 50 Ames sur le Calvaire, 50 Devoirs du Chrétien, 50 Doctrines Chrétiennes, de L'Honnond, 50 Offices Divins, dorés et maroquin, 500 Volumes pour l'Éducation, Année Apostolique, 12 vol. 120, Abrégé de la Vie des Saints, 4 vol. ditto, Œuvres de Molière, 6 vol. ditto, Œuvres de Massillon, 15 vol. ditto, Lettres de Sévigné, 12 vol. ditto, Œuvres de Voltaire, 12 vol. ditto, Œuvres de Cicéron par Wailly, ditto, Quintilien, 6 vol. doré, ditto, Œuvres de Racine, 7 vol. 80, Œuvres d'Estouche, 6 vol. ditto, Œuvres de Fénelon, 10 vol. ditto, Voyage d'Anacharsis, 7 vol. ditto, Homère — Iliade et Odyssée, 4 vol. ditto, Œuvres de Rollin, doré. &c. &c., ditto, Bible de Saclé, 50 Doz. Superior Tyrolian Wine, 200 „ Windsor Soap, 500 Gross Canada Cedar Wood Pencils. Sale to begin precisely at ONE O'CLOCK. J. & J. M. FRASER.

Quebec, 12th August, 1826.

SEPTEMBER TEA SALE.

THE Agents to the Honorable East India Company give notice that there will be put up to Public Sale, at their Warehouses in Quebec and Montreal, a quantity of Teas equal to about 4000 Chests. The assortment at Quebec will consist of 1500, at Montreal of 2500 chests. The sale at the former place will be on SATURDAY the 2d. at the latter on SATURDAY the 9th SEPTEMBER. Catalogues will be ready for delivery, and Show Cases opened for inspection from the Monday morning till the Thursday afternoon of the week of sale.

Agents to the Honorable E. I. Company. MONTREAL, 1st August 1826.

FORSYTH, RICHARDSON & Co. SUPERIOR COALS just received per Monarch and now landing on Atkinson's Wharf. Apply to H. GOWEN & Co. 14th August 1826. No. 2, Saute au Mouton Street.

PORTUGAL ET BRÉSIL.

Paris, 25 août. Nous écrivons bien informés hier lorsque nous avons annoncé que l'empereur D. Pedro, avant d'abandonner la couronne de Portugal, avait donné à ce royaume une charte constitutionnelle, et publié une amnistie générale en faveur de tous les Portugais complices pour matières politiques. Le ministère qui ne pouvait pas ignorer, n'a pu garder plus longtemps le silence, et ce matin le *Moniteur* publie les pièces ci-après: — S. M. l'empereur du Brésil a rendu les décrets suivants, qui ont été publiés à Rio-Janeiro: —

DECRETS. — Étant également convenable au bien de la monarchie portugaise et au respect du loi des décrets royaux, que la régence créée par décret de son auguste père, le seigneur D. Jean VI, de glorieuse mémoire, daté du 5 mars de l'année courante, soit continuée; j'ai pour bien de confirmer la dite régence, qui gouvernera jusqu'à ce qu'il en soit fait l'installation de celle que je nommerai dans la charte constitutionnelle de la monarchie portugaise, que je vais octroyer immédiatement, et que la même régence l'ait ainsi entendu et exécuté.

Palais de Rio-Janeiro, 26 avril 1826. (Avec le paraphe de S. M. comme roi de Portugal.)

Je, voulant marquer mon règne dans l'histoire portugaise, mon règne, montrant quels sont mes principes d'humanité, et mettant en pratique un des plus grands attributs de la royauté, j'ai pour bien accorder une amnistie à tous les Portugais qui se trouvent détenus, mis en jugement, exilés ou poursuivis pour opinions politiques jusqu'à la date de mon décret royal; portant ainsi tous les crimes de délits simples et compliqués, de même qu'à tous les coupables condamnés à trois ans de travaux forcés, de déportation ou prison dans le royaume, et au-delà, et aussi à ceux qui se trouvent dans ces circonstances et auxquels il manquerait trois années pour que leurs sentences fussent accomplies, quels que soient leurs crimes. Que la régence du royaume l'ait entendu ainsi, et la fasse exécuter, expédiant les convenables aux différents autorités.

Palais de Rio de Janeiro, 27 avril 1826. (Avec le paraphe de S. M. comme roi de Portugal.)

ACTE D'ABDIICATION. — D. Pedro, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarves, d'outre-mer et en Afrique, seigneur de Guinée, de la conquête, navigation et commerce d'Éthiopie, Arabie, Perse et de l'Inde, etc., etc.; fais savoir à tous mes sujets portugais, qu'eu étant incompatible avec les intérêts de l'empire du Brésil et de ce royaume de Portugal que je continue à être roi de Portugal, Algarves et des Indes, et voulant donner à ce royaume une charte constitutionnelle, j'ai pour bien, de mon propre mouvement et de mon propre vouloir, abdiquer et céder de tous les droits indubitables et incontestables que j'ai à la couronne de la monarchie portugaise et à la souveraineté de ces mêmes royaumes, dans la personne de ma très-aimée, estimée, fille et héritière, la princesse du Grand-Parré, Dona Maria da Gloria; afin que, comme reine régnante, elle soit gouvernée d'une manière indépendante de cet empire, et par la constitution que j'ai ou pour bien décréter, octroyer et faire jurer par ma Carin de Lei du 25 avril de l'année courante: Et, en outre, j'ai plait de déclarer que ma présente fille régnante de Portugal ne sortira pas de l'empire du Brésil jusqu'à ce que je sois officiellement déclaré par moi-même, et par la constitution, d'être mort, et que j'ai ou pour bien, et avant que les fiançailles de l'un ou que je présente, lui aie été contractées avec mon très-aimé et très-estimé frère l'Infant D. Michel aient eu lieu, et que le mariage ait été conclu. Et mon abdication et cession ne s'effectuera pas s'il était marqué une de ces deux conditions. C'est pourquoi, j'ordonne à toutes les autorités auxquelles la connaissance de ma présente Carin de Lei appartient, qu'elles la fassent publier, afin que ma présente abdication soit connue de tous mes sujets portugais; que la régence de mes susdits royaumes l'ait ainsi entendue et la fasse imprimer, publier de la manière la plus authentique, pour qu'on l'exécute entièrement et qu'elle soit connue; et elle aura la même force qu'une ordonnance passée en chancellerie, quoiqu'elle ne soit pas pour cause d'une ordonnance contraire, qu'elle n'y ait pas passé, à laquelle pour cet effet j'ai pour bien déléguer, bien qu'elle reste

en vigueur, nonobstant le manque de contre-seing et autres formalités d'usage dont également il me plait de dispenser. Donné au palais de Rio-Janeiro, le 2 de mai de l'année de naissance de N. S. J. C. 1826. (Signé) Le Roi.

On voit par l'acte d'abdication de l'empereur du Brésil, comme roi de Portugal, que c'est le 25 avril qu'il a signé la charte de loi (Carin de Lei), la charte constitutionnelle portugaise, et l'on remarquera quel prix S. M. l'attache à l'exécution de cette loi fondamentale, puisque son abdication est conditionnelle, et qu'elle n'aura d'effet que lorsque la charte sera publiée, jurée et observée dans le royaume de Portugal. Cet acte important, destiné à faire cesser pour les Portugais l'état précaire qu'ils se trouvent, en leur garantissant tout d'un coup le régime d'une sage liberté, cette charte constitutionnelle, le *Moniteur* n'en fait connaître ni le texte, ni l'esprit; il n'indique pas même les principes qui ont présidé à sa rédaction; cependant le ministère doit connaître la charte constitutionnelle qui va désormais servir de loi fondamentale à la nation portugaise; elle est du 25 avril, c'est-à-dire d'une date antérieure de neuf jours à l'acte d'abdication qui se trouve textuellement dans le *Moniteur*. Cette description ministérielle prouverait-elle que nos ministres ne sont pas contents de la charte donnée par l'héritier légitime du roi Jean VI aux peuples de l'ancienne Lusitanie? Elle est peut-être entachée de libéralisme, comme la charte constitutionnelle que la France doit à la sagesse de Louis XVIII.

Le *Moniteur* s'étant borné à annoncer purement et simplement, il y a quatre ou cinq jours, la renonciation de D. Pedro à la couronne de Portugal; il avait fait seulement connaître l'héritier de la couronne et son mariage projeté avec l'Infant D. Miguel, sans dire un seul mot ni des conditions de l'abdication, ni des actes mémorables qui l'ont précédée; on devait craindre que cette abdication n'eût été déterminée par l'influence autrichienne; aujourd'hui, il n'est plus permis de le supposer, et il est aisé de reconnaître l'influence britannique dans les graves déterminations qui vont de prendre l'empereur du Brésil. Un Portugais, qui s'est trouvé à portée de connaître les choses et de les apprécier, nous adresse la note suivante: —

« Dans le mois d'août 1824, le d'infant roi réunit à Lisbonne une commission supérieure de son choix, composée de plusieurs Portugais distingués; cette commission fut chargée de rédiger, et rédigea en effet, une charte constitutionnelle, dont la publication, qui allait avoir lieu immédiatement, fut ajournée par une influence qui s'accroît alors à priori au ministère français. Quelques mois après, ce projet de constitution éprouva quelques modifications sous les yeux du roi Jean VI, d'après les conseils de sir Charles Stuart. On assure que c'est cette même charte constitutionnelle, ainsi rectifiée, qui sera désormais la loi fondamentale du royaume de Portugal, et que cet heureux événement, qui doit enfin mettre un terme aux incertitudes et aux agitations des Portugais, est dû, en grande partie, à l'influence qu'exerce sir Charles Stuart sur la nouvelle politique adoptée par l'empereur D. Pedro. »

Cette régence portugaise, cette liberté rendue à une nation digne de l'obtenir, est, dans les circonstances actuelles surtout, un événement de la plus haute importance. L'Espagne, en proie à tous les despotismes, pourrait-elle voir, sans envie, chez un peuple voisin, la liberté, le bonheur, après lesquels, mais en vain, elle soupire depuis si longtemps? Cette seule réflexion ne suffit-elle pas pour faire naître de sérieuses pensées? —

Puisque le *Moniteur* est si réservé dans les nouvelles qu'il lui est permis de donner du Brésil, nous allons essayer de suppléer à son silence.

Des lettres du 5 mai, de Rio-Janeiro, annoncent que conformément à la constitution de l'empire, l'empereur avait convoqué les chambres législatives pour le 5 du même mois, et que ce jour-là la session avait été ouverte.

Ces lettres font mention de la ferme résolution adoptée par D. Pedro de marcher constamment désormais dans les voies constitutionnelles; partout le peuple en exprime sa joie, et il espère, grâce à la nouvelle marche qui va être suivie par le gouvernement, qu'un arrangement avec les républiques voisines, auxquelles la guerre a été déclarée, ne tardera pas à s'effectuer. On suppose que ce devait être le but et le terme des efforts de sir Charles Stuart.

L'empereur cherche à augmenter de plus en plus sa popularité par tous les moyens qui peuvent y concourir; il protège spécialement les écoles d'enseignement mutuel; dont le nombre s'élève déjà à quatre-vingt quatre dans l'empire du Brésil. Le collège de S. Joachim a été rétabli sous la protection immédiate de S. M. I., qui consent d'y faire entrer tous les Indiens de seize différents bordes sauvages, et qui doivent être également instruits par les procédés de la méthode lancastérienne. L'empereur fait souvent des visites inattendues dans ce collège, destiné particulièrement aux orphelins; il s'y rend au moins deux fois par semaine, et assiste aux examens. S. M. I. se rend fréquemment aussi aux cours de justice, ainsi qu'aux divers ministères. Avant de quitter Bahia, elle avait visité le collège des orphelins, et l'avait doté de la centième partie de ses revenus et de sa liste civile.

D'autres lettres, arrivées à Nantes par le navire le *Neptune*, font augurer que déjà des ordres avaient été expédiés de Rio-Janeiro pour la convocation des chambres législatives du Portugal, créées par la charte constitutionnelle. Voilà donc un souverain décidément brouillé avec la sainte-alliance!

Dans le cas où le *Moniteur* voudrait bien confirmer ou rectifier ces nouvelles, nous l'engagerions à nous faire savoir, par la même occasion, si déjà des instructions secrètes ne seraient point parties pour Lisbonne, dans le but de prévenir l'effet que doivent y produire les nouvelles du Brésil. Serait-il vrai qu'on aurait quelque espérance de voir le clergé porteur «is s'opposer aux bienfaits dont l'empereur D. Pedro a voulu «or sa patrie? Mais peut-être cet obstacle a-t-il été prévu. La constitution brésilienne ne permet pas à l'empereur de sortir de ses états sans le consentement du sénat et de la chambre des députés. Si nos correspondants sont bien informés, les députés et les sénateurs sont d'avis de donner à S. M. I. l'autorisation, voulue par le pacte fondamental, de s'absenter momentanément du Brésil pour se rendre en Portugal, afin d'y établir la constitution et d'affirmer la couronne sur la tête de sa fille, dans le cas où l'exécution de ses ordres éprouverait quelque obstacle ou donnerait lieu à quelque opposition. — (Constitutionnel.)

Paris, 24 août. Le *Moniteur* publie ce matin les pièces suivantes: —

M. le marquis d'Almeida don Pedro, Moi, le roi, je vous fais mes compliments comme à quelqu'un que je aime beaucoup. D'après son mérite et vos bonnes qualités, je vous ai nommé pair du royaume. Ce que je vous fais savoir. Donné dans mon palais de Rio-de-Janeiro, le 20 avril 1826. Le Roi, avec paraphe.

La même promotion est annoncée aux marquis d'Almeida, d'Alentejo, de Bellus, de Borba, de Castello-Melhor, de Chaves, de Fronteira, do Lavradio, do Loulé, do Lomical, de Olhao, de Palmella, de Pombal, de Ponte de Lima, de Sabugoza, de Tancos, de Torres-Navas, de Vagos, de Vallada, de Valença, de Penavia, de Vianna (don Jean), don Jacques-Saetan-Alvares-Pereira de Mello;

Aux comtes de Almada dos Arcos (Marc), vicomte d'Assella, d'Aiva (Louis), de Barbaena (Louis), de Belmonte, de Bobadella, de Curvalhaes, de Cea, de Cunha, de Cunha, de Ego (Antoine) de Ferra, de Feraldo, de Figueira, do Funchal, des Gouveas, do Lagoa, de Lanhara, de Lourenço (Diego), de Lumaras, de Mesquita, de Moura, de S. Miguel, de Oubios, de Parati, de Penafiel, de Penche, da Ponte (Manuel), de Porto Santo, da Povoia, de Rio-Major, do Ribeira-Grande, de Rozendo, de Rio-Parlo, de Sampaar (Antoine), de Soure, da Tapoa, de S. Vicente, de Villa-Fior;

Aux comtes de Arganil, évêque de Coimbra, aux évêques du Algarve, de Aveiro, de Beja, de Braga, de Guarda, de Lagoa, de Leiria, de Pombal, de Porto-Alegre, do Porto, de Vizen, de Villa-Vicosa.

Même promotion: duc de Cadaval, président; duc de Alfaria; le cardinal patriarche, vice-président; l'archevêque-primate; les archevêques de Adrianopolis, de Elvas, de Evora. Le 20 avril est intervenu un décret qui ordonne que l'on procède immédiatement au remplacement des députés, conformément au chapitre V de la charte constitutionnelle. L'exécution de ce décret est confiée à la régence. (Moniteur.)

Le choix des personnes qui doivent composer la chambre des pairs du royaume constitutionnel de Portugal et des Algarves, offre en un exemple mémorable aux peuples du continent européen de cet esprit de fusion française, espère et logique des partis, en partie par une politique habile et généreuse, inconnue aux prétendus hommes d'état qui dirigent, depuis 1814, la sainte-alliance des rois.

Quelques rapprochements rapides contribueront à faire mieux saisir le prix de haute sagesse qui a présidé au choix de la nouvelle chambre des pairs en Portugal. Le marquis d'Almeida, existant par le défunt roi, figure à côté de M. do Loulé, évêque de Coimbra, et de S. M. I. s'est assisté en 1814; le marquis de Palmella, arrêté d'après les ordres de l'Infant D. Miguel, lors des événements du 20 avril 1824, est aujourd'hui ambassadeur du Portugal à Londres; le comte de Pénel, un des hommes les plus marquants du Portugal, ou il a occupé des places éminentes, se fait en ce moment remarquer à Paris par des sentiments nobles, généreux et patriotiques; le marquis de Vallada, ancien conseiller-d'état, et le comte des Arcos, font partie de la régence nommée par le feu roi Jean VI. Il est bon de répéter ici ce que notre correspondant de Lisbonne nous mandait dernièrement à l'égard de M. le comte des Arcos: « Le conseil de régence, disait-il, présente un adopté un sage système de conciliation par lequel on évite tout ce qui pourrait être dangereux pour les intérêts des deux parties. On attribue au marquis de Beja, et de Rio-Janeiro, dont l'influence est très-marquée dans le conseil de régence. » Enfin le même correspondant nous mandait, à l'époque de la mort du roi Jean VI: « Le public a remarqué avec reconnaissance la sagesse et la fermeté déployées dans ce moment critique par M. Melles, ministre des finances, homme de talent, actif, zélé partisan du gouvernement constitutionnel, sous lequel il a été employé. »

Le nouveau patriarche de Lisbonne, vice-président de la chambre des pairs, est un homme également aimé du peuple et dévoué des moines, quoiqu'il soit moine lui-même. Une lettre de Lisbonne, du 21 mai, donne les détails suivants sur la vie de ce personnage, dont le savoir et les connaissances sont d'une vaste étendue: — Le père Patrique, aujourd'hui cardinal-patriarche de Lisbonne

pe, estimée Graciano, et mourut sur le tableau des prédicateurs de la chapelle royale, tableau qui se compose de deux plus célèbres prédicateurs de chaque époque de la bonne. Il fut appelé à prêcher pour la première fois en présence de la famille royale, sous le patriarchat de Mgr. Saldanha, qui le fit arriver en descendant de chaire, parce qu'il ne se occupait du panegyrique du saint qu'on fêtait, il avait froissé les vices du gouvernement et les intrigues du clergé et des moines; mais le feu roi D. Jean, alors prince-régent, instruit de l'arrestation du P. Patrique, le fit mettre en liberté le lendemain, et donna au patriarche l'ordre positif de le faire prêcher à la première fête qui suivrait; ce qui eut effectivement lieu. Le P. Patrique reprit le sujet qu'il avait traité dans son sermon précédent, et au point où il avait laissé. Au retour du roi D. Jean de Rio-Janeiro, le P. Patrique fut nommé archevêque d'Evora, et depuis long-temps le patriarchat, en cas de vacance, lui avait été assuré par le roi.

Il faut espérer que le *Moniteur* se déterminera enfin à nous faire connaître cette charte constitutionnelle qui doit régir désormais le royaume de Portugal. — (Constitutionnel.)

L'Éclair, journal ministériel, copie tous ces documents sans y ajouter un mot d'observation.

GRÈCE.

Le général Roche a adressé au comité grec de Paris les documents suivants: —

Résolution de la troisième Assemblée nationale, à Epidaure. S. Exc. l'ambassadeur de S. M. B., à Constantinople, est prié de traiter de la paix entre la Porte-Ottomane et les Grecs aux conditions contenues dans le présent acte, savoir: —

- 1. Que le Sultan ne soit permis à aucun Turc d'habiter le territoire grec, ni de posséder aucune propriété en Grèce, à cause de l'impossibilité où se trouvent ces deux peuples de vivre ensemble.
- 2. Que toutes les forteresses au pouvoir des Turcs, dans l'étendue du territoire grec, soient évacuées et remises aux Hellènes.
- 3. Que le Sultan ait une action influence sur l'organisation intérieure du royaume grec.
- 4. Que les Grecs puissent avoir des forces suffisantes pour la sûreté de l'intérieur du pays, et une marine pour protéger son commerce.
- 5. Qu'ils soient régis par les mêmes règlements et puissent jouir des mêmes droits dans le Péloponèse, le continent de la Grèce, les îles d'Éubée, de Candie, de l'Archipel, enfin dans toutes les provinces qui ont pris les armes et se sont incorporées au gouvernement grec.
- 6. Que les articles mentionnés dans le présent acte ne puissent être changés par l'ambassadeur, ni par la commission nommée par l'Assemblée nationale; laquelle commission est spécialement chargée de correspondre avec S. Exc. l'ambassadeur anglais.
- 7. Que les Grecs conservent leur religion particulière.
- 8. Qu'ils aient le droit de battre monnaie.
- 9. Que la somme du tribut soit fixée, et que le mode de paiement soit annuel ou qu'il soit unique.
- 10. Qu'il soit accordé une trêve, et qu'en cas de refus de la Porte d'accéder à ces conditions, la commission puisse s'adresser à toutes les puissances de l'Europe pour leur demander secours et protection à toutes ou à une seule en particulier, et agir comme elle le jugera plus convenable aux intérêts de l'Hellénie.

Protostation adressée à la troisième Assemblée nationale des Grecs à Epidaure, le 12 (24) avril 1826.

Messieurs, Et moi simple citoyen, et comme auteur de la lutte actuelle, je dois à la nation, à ma famille, à moi-même, d'exposer publiquement mes sentimens dans une circonstance qui doit décider du sort de la Grèce.

En prenant le parti de demander l'intervention exclusive de l'ambassadeur anglais à Constantinople pour arranger la Grèce avec ses tyrans, l'Assemblée nationale s'est dévouée à ses devoirs sacrés et unique le but de sa réunion. Ce n'est pas pour annuler son indépendance, mais pour la consolider et la perpétuer, que la nation dont vous êtes les représentants, Messieurs, vous a confiés ses pleins pouvoirs. L'histoire jugera un jour impartialement votre acte d'aujourd'hui.

Quand l'Europe sent plus que jamais que notre cause ne peut plus succomber désormais sous les coups de la fortune, de quel côté verra-t-elle les plénipotentiaires de la Grèce se signaler par un acte inouï dans les annales des peuples, et prouver au monde entier qu'ils s'ignorent leur véritable position?

Le comte de Missofolonghi nous offre-t-elle? Confiez-vous, comme un commencement de la lutte, à l'énergie bien connue et patriotique de la nation. La patrie de tout Grec est un second Missofolonghi. Est-ce le manque de ressources qui vous embarrasse? Faites un appel à la générosité des citoyens. Jamais Grec n'est resté sourd à la voix de la patrie. Enfin l'argent nous manque-t-il? Rationnez vos dépenses.

Nous avons besoin d'une protection; reconnois aux souverains de toutes les nations chrétiennes; toutes, Messieurs, ont un égal droit à notre reconnaissance. Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, et leur position, nous garantissent le secours désiré. C'est dans les moments critiques que les grandes nations et les vrais citoyens se font connaître. Il est facile en tout temps d'être esclave; il est très-difficile de devenir libre. Voulez-vous la paix? courons aux armes. Si nous des raisons qui me sont connues, l'Assemblée nationale persiste dans sa première résolution, je crains de mon devoir le plus sacré de protester, et je proteste solennellement devant tous les Grecs et devant toutes les nations chrétiennes, contre un acte que je regarde comme illégal, anti-hellénique, tout-à-fait indigne d'une nation qui a pu être conquise plus d'une fois, mais qui n'a jamais traité avec ses tyrans. Comme Grec, cependant, et moi sincère de la liberté de mon pays, je ne cesserais de combattre de concert avec mes concitoyens, et d'être prêt à verser la dernière goutte de mon sang tant que durera la guerre de l'indépendance.

Signé le prince DEMETRIUS YPSILANTI. Nous venons de recevoir (dit le Constitutionnel) une lettre de Napoléon de Romanie qui annonce que le gouvernement, considérant que la proclamation de Demetrius Ypsilanti pouvait produire en Grèce de nouvelles divisions, que le but de tous les patriotes est de faire disparaître à jamais, à déclarer qu'il ne pouvait désormais être révoqué d'aucune fonction civile ou militaire.

Les deux commissions furent le 29 avril leur entrée solennelle à Napoléon de Romanie, et furent installées, le même jour dans leurs fonctions. Les membres du dernier gouvernement sont tous partis (dit l'Observateur autrichien) et Colocotroni a été revêtu du commandement général des troupes.

D'après des lettres récemment reçues de la Grèce, et communiquées au comité de Paris, il est certain que le colonel Fabvier conserve toujours le commandement des troupes régulières de cette glorieuse nation. Elles se montent à 5000 hommes, et ont reçu récemment des habillemens et des munitions.

M. le comte Eugène d'Harcourt est parti pour la Grèce, où il est envoyé par le comité grec.

M. l'évêque d'Agave a adressé de Zante la lettre suivante à M. l'Éclair: —

« Les nouvelles que je viens de recevoir sont bien bonnes; le brave Nicetas est entré à Tripolizza le 15 mai. Les efforts de Ibrahim pour secourir cette place ont été inutiles; repoussé par les Grecs, qui gardaient le passage, il se trouve à Patras, après avoir essuyé une perte considérable. »

« Le gouvernement a agi avec beaucoup d'activité, un grand nombre d'intrigues, tant grecs qu'étrangers, ont reçu ordre de quitter le Péloponèse. Il a engagé les marins, par la voie de la persuasion, à servir six mois, gratis, la patrie; tout annonce un meilleur avenir, et Dieu bénira nos efforts. »

Le gouvernement autrichien a fait armer à Trieste une expédition pour aller protéger le commerce autrichien dans les mers du Levant.

D'un autre côté, la Gazette de Florence assure que le gouvernement de Napoléon de Romanie a non-seulement fait droit aux réclamations des commandans européens, et fait relâcher les bâtimens marchands retenus dans le port de cette ville, mais encore qu'il en fait escorter jusqu'à destination un grand nombre par les capitaines Saeturi et Sapini.

Montreal, 12 août. Samedi dernier, trois individus ont été emprisonnés, comme prévenus d'avoir participé aux vols sacrilèges qui ont été commis depuis les printemps. Ils ont été arrêtés à Sainte-Marie par M. Woods, en conséquence de leur déportement suspect. Ils avaient été chez le curé, sous le prétexte de demander l'aumône, mais réellement, en apparence, dans la vue d'obtenir des renseignements propres à leur faciliter leurs plans. Ils s'étaient adressés à un jeune garçon, pour apprendre de lui quels étaient les habitans de la paroisse regardés comme les plus riches. L'un de ces individus est le fameux Benjamin Azger, connu depuis long-temps dans nos cours de justice. La Gazette nomme les deux autres Edouard Monrois et François Lusignan.

Dans l'après-midi de nuit de dimanche à lundi, la foudre est tombée, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, sur une grange appartenant à Louis Guy, curier, laquelle a été réduite en cendres.

QUÉBEC: LUNDI 14 AOÛT 1826.

Un bâtiment qui a fait voile de Deal le 1er juillet, a apporté des journaux de Londres du 28 juin, mais nous n'avons pu nous en procurer la lecture à temps par ce numéro. Nous avons reçu des journaux de Paris jusqu'au 24 juin inclusivement. La cour des pairs avait rejeté, le 9 juin, les conclusions du ministère public, et avait demandé un supplément d'instruction et nommé une nouvelle commission d'enquête. L'instruction est maintenant en cours le 24 juin les généraux Boriesse et Ginterregnois, M. Chavard, et plusieurs autres, avaient subi des interrogatoires; celui du général Boriesse avait été très-doué heures; on pensait que la chambre des pairs continuerait de siéger, et qu'elle jugerait, après la clôture de la session législative. On avait reçu à Paris, par un vaisseau du roi arrivé de Rio-Janeiro en 84 jours, la nouvelle de l'abdication de la couronne de Portugal par l'empereur du Brésil, et de l'octroi d'une charte constitutionnelle aux Portugais. On suppose que le ministère français ne voyait pas ces actes de bien oin. L'état de l'Espagne empire. Les bandes insurgées se multiplient dans l'intérieur, et les côtes étaient infestées de corsaires algériens et comarques. On paraît craindre les effets que pourrait avoir sur ces pays le rétablissement du gouvernement constitutionnel en Portugal. Ce n'est qu'à la sollicitation de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie que la cour de Madrid s'est décidée à reconnaître la régence portugaise. Les affaires de la Grèce présentent un aspect plus favorable. L'Assemblée nationale délibérant sur l'adoption d'une constitution

monarchique, lorsque la nouvelle de la prise de Missofolonghi est venue mettre fin aux intrigues et opérer une révolution dont le résultat a été l'adoption de mesures énergiques pour la défense du pays. Les membres du gouvernement ont été déposés et remplacés par deux commissions dans lesquelles tous les intérêts ont été amalgamés. L'Assemblée nationale a passé une résolution par laquelle elle charge l'ambassadeur anglais à Constantinople de traiter de la paix sur la base de l'indépendance, moyennant une indemnité à payer à la Porte. Le commandeur Hamilton, qui se trouvait à Napoléon de Romanie, est allé, dit-on, porter cette résolution à Constantinople. On a pris des mesures pour faire cesser les plaintes au sujet de la piraterie; on approvisionne Napoléon de Romanie, ou l'on craignait d'avoir à soutenir un siège; Colocotroni avait occupé les défilés par où devait passer l'armée d'Ibrahim; et l'on avait chargé le colonel Fabvier de la défense d'Athènes.

Les journaux anglais du 25 juin, confirment enfin la nouvelle du départ de lord Cochrane pour la Grèce. Il emmène, dit-on, plusieurs bâtimens à vapeur et autres, armés en guerre. Avant son départ, il a publié la copie d'une lettre qu'il avait adressée au pacha d'Égypte.

Il paraît qu'il a été reçu en cette ville des lettres particulières de Londres, du commencement de juin, qui annoncent que les ministres de S. M. ont approuvé la conduite du gouverneur-général en communiquant à l'Assemblée, l'hiver dernier, la dépêche de lord Bathurst du 4 juin 1825, par laquelle le gouvernement de la métropole réclame le droit de disposer des deniers prélevés dans cette province en vertu de l'acte de la 14e année du règne de George III.

On dit que le colonel Wright, du génie, qui est arrivé ici samedi dernier, de Londres, est chargé d'instructions spéciales de faire des préparatifs à Kingston (Haut-Canada) pour l'exécution des travaux de défense et de fortification, à cette place, qui seraient approuvés d'après les plans et devis à être envoyés par lui en Angleterre.

Les travaux à la citadelle de Québec, à l'île Sainte-Hélène vis-à-vis de Montréal, à Grenville sur l'Ottawa, et le canal projeté de l'Ottawa à Kingston, sont aussi liés avec la défense des Canadas, à laquelle on paraît penser d'une manière sérieuse. Les ouvrages à Québec, qui se poursuivent avec activité depuis plusieurs années, sont sur une échelle qui, pour la force, la solidité, la magnificence, ne le cède peut-être à celle d'aucunes fortifications dans l'empire britannique.

Nous avons ouï dire que M. Peel (le ministre de l'intérieur) a laissé dernièrement échapper quelques expressions d'après lesquelles on pourrait conjecturer qu'il a le désir et probablement l'intention de visiter les Canadas avant qu'il soit long-temps. — (Canadian Spectator.)

La compagnie du Canada n'a pas obtenu, en conséquence, dit-on, de l'opposition de l'intérêt clérical, la cession des terres réservées pour le clergé dans le Haut-Canada; mais au lieu de ces réserves, il lui sera concédée une grande étendue de terres dans le district de London, sur lesquelles, ainsi que sur les autres terres de la couronne, il paraît qu'il va commencer ses opérations. On peut douter si le résultat définitif de ce plan sera avantageux au Haut-Canada.

Il s'est formé une compagnie d'actionnaires à Kingston pour joindre, au moyen d'un pont, la ville et la pointe Frédéric. Le capital est de 60000, divisés en 240 actions de 250. Elles sont toutes prises.

M. Kean a renouvelé son engagement à Montréal pour cinq soirées. Il a écrit qu'il descendrait à Québec, et M. Spuler, du Cirque-Royal, est allé faire des arrangements avec lui.

M. Chasseur avait obtenu la permission des autorités compétentes pour enlever et déposer dans son musée un corps trouvé dans l'ancien cimetière de Saint-François, Rivière-du-Sud, dans un état extraordinaire et très-curieux. Il n'est ni pétrifié, ni ossifié, mais changé en une substance qui, pour la couleur et la consistance, ressemble à du suif très-dur. La tête et une partie des pieds manquent, mais le reste du corps est dans son intégrité. On y a fait de profondes incisions, et l'on a trouvé les parties intérieures dans leur état naturel et parfaitement conservées. Le sujet était une femme d'une grosseur remarquable. Quelques personnes de la paroisse, croyant reconnaître dans le corps celui d'une parente décédée il y a environ quarante-cinq ans, se sont opposées à son enlèvement, et M. Chasseur, par un sentiment bien louable, n'a pas voulu se prévaloir de l'autorisation qu'il avait eue. Le corps a été déposé dans l'église paroissiale, après avoir été cependant examiné par plusieurs chirurgiens.

M. l'Entrepreneur, Québec, 14 août.

Quand on me serait que pour épargner aux personnes qui se trouveront dans la même situation, les peines inutiles que je me suis données ces jours derniers pour me procurer un *affiant*, je vous me permettez de me servir de votre Gazette, pour faire observer que, sur quatre juges que l'on suppose peut-être devoir rester tous quatre au centre des affaires, l'un est en Angleterre, l'autre visite ses seigneuries, le troisième demeure à la Pointe-Lévi, et le quatrième occupe sa maison de campagne à trois milles de ce lieu. L'on dit, il est vrai, qu'il doit y en avoir un chaque jour ou ville, du moins pour quelques heures le matin.

Décédé en Irlande, le 5 juin dernier, sir Robert Waller, baronnet, frère de M. Waller, éditeur du *Canadian Spectator* de Montréal.

BUREAU D'ASSURANCE DE QUÉBEC. — Directeur pour la semaine, J. O. BRUNET, Ecuier.

BANQUE DE MONTRÉAL — Bureau d'Es-compte et Dépôt. — Directeur pour la semaine, ANDREW MOIR, Ecuier.

Jours d'Escompte, les MARDIS ET VENDREDIS. Les billets à escompter doivent être envoyés au